

**PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES**  
**140 avenue Camille CLAUDEL**  
**40280 Saint Pierre du Mont**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 27 MARS 2026**

Le 27 mars 2026 à 14h30, les adhérents du PST LANDES, dont le siège social est situé : 140 avenue Camille CLAUDEL 40280 St Pierre du Mont ont été individuellement convoqués dans les locaux du Service à Dax, par le Vice-Président du Conseil d'Administration, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Président,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Vice-Président, Monsieur Paul BRACQ, dépose sur le bureau le texte des résolutions et déclare tenir à disposition les pouvoirs. Il déclare la séance ouverte et accueille les participants.

Avant de passer à l'ordre du jour, il expose qu'il ressort de la feuille de présence dûment signée par les participants et des pouvoirs dûment établis et signés, que l'Assemblée Générale Ordinaire est constituée de :

nombre d'adhérents présents : 74  
nombre de voix présentes : 147  
nombre de voix représentées : 1068  
nombre total de voix présentes ou représentées : 1215

M. Laffont Christian est nommé Secrétaire de Séance.

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Vice-Président :

« Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier pour avoir bien voulu répondre présent à cette AG, qui revêt une certaine importance pour le service.

En effet cette assemblée est appelée à se prononcer sur l'élection du Président.

Je suis Vice-Président. L'élection précédente s'est tenue le 25 mars 2022 pour l'élection du Président. M. Marc de Valicourt qui est candidat à sa réélection.

La candidature de M. Christophe Marsan a aussi été reçue.

Le vote pour la présidence se fera à bulletin secret si vous en êtes d'accord.

Les pouvoirs pris en compte sont ceux des adhérents à jour de leurs cotisations. Ils ont été pris en compte jusqu'à 14h30.

Les résultats seront proclamés dès que les bulletins auront été dépouillés par 3 membres volontaires pour participer au bureau de vote. Enfin il sera voté le pouvoir pour les formalités.

Mesdames et Messieurs, merci de m'avoir écouté. »

Puis M. de Valicourt prend la parole pour présenter sa candidature et le bilan de l'année 2025.

Il explique que ce serait son deuxième mandat suite à la réforme de 2021 et donc le dernier puisque le nombre de mandat est limité à deux.

Il présente le bilan de l'année 2025 :

Le service a tout d'abord préparé et obtenu le premier niveau de la certification en juin 2025.

Les difficultés de recrutement médecin ont marqué les deux exercices précédents.

Sur 2025, les équipes médicales ont été renforcées afin de mener correctement les missions de suivi individuel, de prévention des risques professionnels et de maintien en emploi.

5 Médecins ont été recrutés : 2 à Dax, 2 à Capbreton, 1 à Saint Pierre du Mont. 1 médecin est toujours recherché pour Biscarrosse.

Concernant la mission de suivi individuel de la santé des salariés :

31521 salariés rattachés à 6142 adhérents (proche du niveau 2024) ont bénéficié d'un suivi de leur état de santé ;

Les prestations ont progressé de 1,9% par rapport à 2024 : les entretiens infirmiers ont augmenté de 3,2% et les visites médicales sont au niveau de 2024. 38830 visites ou entretiens ont été réalisés.

Le retard sur le suivi des salariés en SIR a diminué fin 2025 du fait de l'arrivée de nouveaux médecins et du changement de réglementation concernant les salariés titulaires d'une habilitation électrique ou d'une autorisation de conduite en octobre 2025. Le retard est évalué fin 2025 à 500 visites d'aptitudes à l'embauche et 2000 visites d'aptitudes périodiques. L'objectif est de rattraper ce retard sur 2026.

Concernant la mission de maintien en emploi :

3624 salariés ont bénéficié d'un accompagnement du service avec propositions de mesure du médecin du travail qu'ils soient en arrêt maladie ou en poste.

L'accompagnement social (RDV assistante social ou psychologue) a bénéficié à 1598 salariés rattachés à 479 adhérents. Le service a prononcé 900 inaptitudes concernant 891 salariés, soit une baisse de 9% par rapport à 2024.

Concernant la mission de prévention des risques professionnels :

2145 adhérents ont bénéficié d'une prestation du service (+26% v 2024). Les actions en milieu de travail (étude de poste, sensibilisations conseils etc ...) sont en hausse par rapport à 2024 (+36%).

M. Marsan prend ensuite la parole pour se présenter aux adhérents et expliquer les objectifs de sa candidature.

Il travaille au sein de la société DRT, spécialisée dans la chimie et a été directeur Qualité Hygiène Sécurité Environnement pendant 12 ans.

Il est sensible aux obligations de résultats demandées aux employeurs sur la préservation de la santé et de la sécurité de ses salariés ainsi qu'à l'obligation de moyens associée sur le suivi médical qui doit être assuré par le PSTL.

Il constate que le PSTL est en retard sur ces obligations de suivi et ce, depuis plus de 2 ans. Le service a assurément souffert de pénurie médicale avec des médecins qui sont partis parfois juste après avoir terminé leur formation.

Il est important aujourd'hui d'introspecter l'organisation car d'autres SPSTI fonctionnent bien sans être plus attractif que le PST LANDES. Le service doit aussi se centrer sur ses missions prioritaires.

Il propose de mettre en place un plan d'action à faire valider par les organisations syndicales dans les trois mois.

Plusieurs adhérents posent ensuite des questions.

M. Freysselinas, secrétaire général de la CGT demande ce que changera le Président et si le vote des cotisations sera facilité.

M. Marsan confirme que si il est élu, il mobilisera les moyens nécessaires pour embaucher des médecins.

M. de Valicourt ajoute qu'il n'a jamais limité les recrutements.

Mme Darroze, avocate, demande ce qui explique l'augmentation de certaines actions de 24% et 36%.

M. de Valicourt répond qu'il s'agit des actions en milieu de travail menées par les toutes les équipes (études de poste, échanges employeurs etc ...)

M. Albano de Force ouvrière explique que les retours qu'il reçoit indiquent des moyens insuffisants. Les salaires sont-ils suffisamment élevés ? La trésorerie de l'association ne permet pas d'augmenter les salaires.

M. de Valicourt répond que le service dispose d'environ trois mois de trésorerie. Le service a renforcé l'attractivité des salaires médecins collaborateurs notamment et fait travailler aujourd'hui 6 médecins collaborateurs.

M. Iso de la DRT demande les raisons des projets immobiliers à Saint Vincent de Tyrosse notamment. La stratégie du service ne doit pas être d'investir dans l'immobilier.

Mme Darroze partage cet avis. Le service est en difficulté sur ses missions depuis plusieurs années.

M. de Valicourt répond que les locaux de Capbreton sont devenus trop petits et que le service peut emprunter. Le service est propriétaire de 4 centres fixes et loue différents centres annexes dont un à Saint Geours de Maremne. Le projet est de remplacer la location de Saint Geours de Maremne par un centre à Saint Vincent de Tyrosse. Il n'a pas été trouvé de projets accessibles à Saint Geours de Maremne ou à Capbreton.

M. Bracq ajoute que les locaux neufs sont plus attractifs et permettent d'être proches de la côte. Il propose que le prochain CA fasse voter des augmentations de cotisations.

M. Iso demande si la Dreets NA a identifié des difficultés.

M. de Valicourt explique que le service a échangé plusieurs courriers avec la Dreets NA dans le cadre de l'agrément. La Dreets a souligné les difficultés de recrutement. Il rend compte régulièrement des effectifs médecins. Le service va se rapprocher de 5000 salariés par médecins après avoir atteint parfois 10 000 salariés par médecin.

M. Gros de l'entreprise BERNADET DEV souligne que 35% de leurs salariés ne sont pas à jour. Il est important d'apporter des solutions pratiques et d'y travailler ensemble, dans l'intérêt général.

Puis le Vice-Président ouvre les opérations de vote pour l'élection du Président.

M. Philippe Touitou (Union départementale CFDT), M. Thierry Godin, M. David Lafon (Le Rond- Point du Fournil) sont volontaires pour être scrutateurs, dépouiller les bulletins et signer le procès-verbal de résultat du vote.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 12 des statuts de l'Association, et ayant constaté le résultat du vote, élit Monsieur Christophe MARSAN avec 663 voix, en qualité de Président du P.S.T Landes, pour un mandat d'une durée de 4 ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale 2030 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée par 663 voix sur 1215 voix exprimées.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au porteur des présentes, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée par 1215 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Paul BRACQ remercie l'Assemblée et déclare la séance levée à 16h30.

Fait à DAX le 27 mars 2026

**Le Secrétaire de Séance,  
M. Christian LAFFONT**

**Le Président élu,  
M. Christophe MARSAN**

**Le Vice-Président,  
M. Paul BRACQ**